



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
CANTON DE SERRIS  
VILLE DE CHESSEY

Mise en ligne le 15/10/2025

## Décision du maire n° 2025.149

**OBJET** **Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Club Français Paris Marne-la-Vallée, année 2025-2026.**

**Le maire de la commune de Chessy,**

**Visas** **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que l'association Club Français Paris Marne-la-Vallée fait appel à la commune de Chessy pour mettre à disposition le Gymnase du Bichet pour la pratique de ses activités et de ses réunions sur l'année 2025-2026 ;

**Décide** **Article 1<sup>er</sup>**  
de conclure la convention ci-annexée avec l'association Club Français Paris Marne-la-Vallée représentée par Monsieur Olivier SELO, domiciliée au 9 rue du Bois de Paris à Chessy (77700) à titre gracieux.

**Article 2**  
La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne et notifiée à l'intéressé.

**Pour extrait conforme, fait à Chessy le 15 OCT. 2025**

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le maire,  
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20251015-DEC\_2025\_149-CC  
Date de télétransmission : 15/10/2025  
Date de réception préfecture : 15/10/2025

Registre des décisions du maire 2025

9.1 Autres domaines de compétences des communes